

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CASTELSARRASIN  
(Tarn-et-Garonne)

ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
RUE DU COMMANDANT DEFRAUX ET CITE DUCAU  
DU LUNDI 09 AOUT AU MARDI 30 NOVEMBRE 2021 INCLUS  
N° 2021\_ARR\_0446

Le Maire de Castelsarrasin, Conseiller Départemental de Tarn-et-Garonne,

VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 417-13 du Code de la route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6-1,

VU la permission de voirie N°2021\_ARR\_0444, accordée à l'entreprise **OCTOGONE FIBRE**, qui sollicite l'autorisation de faire stationner du matériel, des matériaux de chantier et un véhicule, pour la plantation d'appuis de télécommunication, **rue du Commandant Defraux et cité Ducau, du lundi 09 août au mardi 30 novembre 2021 inclus,**

**CONSIDÉRANT** que pour ce faire et par mesure de sécurité publique, il est nécessaire de règlementer la circulation et le stationnement, sur les voies concernées,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** DU LUNDI 09 AOUT AU MARDI 30 NOVEMBRE 2021 INCLUS, la circulation des véhicules sera restreinte, rue du Commandant Defraux et cité Ducau, au droit du chantier, pendant la durée des travaux.

**ARTICLE 2 :** DU LUNDI 09 AOUT AU MARDI 30 NOVEMBRE 2021 INCLUS, le stationnement des véhicules sera interdit, rue du Commandant Defraux et cité Ducau au droit du chantier, pendant la durée des travaux.

**ARTICLE 3 :** Le non-respect des dispositions prévues à l'article 2, sera considéré comme abusif et gênant aux termes des articles R.417-9 à R.417-13 du Code de la route et passible de mise en fourrière immédiate aux frais du propriétaire du véhicule en infraction.

**ARTICLE 4 :** Pour être applicable, le présent arrêté devra être apposé sur le pare-brise du véhicule pendant la période indiquée à l'article 2.

**ARTICLE 5 :** Afin de porter ces prescriptions à la connaissance des usagers, la signalisation appropriée sera fournie et mise en place par l'entreprise **OCTOGONE FIBRE**, qui devra également en assurer la maintenance.

**ARTICLE 6** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Police ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique ;
- Les Services Techniques Municipaux ;
- **Entreprise OCTOGONE FIBRE** – 170, rue Philippe Noiret – 82000 MONTAUBAN.



CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE  
MAIRE compte tenue de l' \_\_\_\_\_  
Préfecture le \_\_\_\_\_ et de  
la notification le... 04/08/2021 ...  
POUR LE MAIRE

Castelsarrasin, le 02 août 2021.



Par délégation du MAIRE,

**S. DURRENS**  
Adjoint au Maire.

*[Handwritten signature]*